

# **Débat public départemental pour la gestion des déchets**

Réunion Publique

Jeudi 11 juin 2009 – Amboise

Salle des fêtes

Etaient présents en tant qu'organisateur et animateur de la réunion publique :

- M. Kerbriand-Postic, vice-président du Conseil Général d'Indre-et-Loire (CG37), en charge du développement durable
- Mme Fisson, chef du service environnement au CG37
- M. de la Perraudière, Parménion, animateur des débats

Etaient présents en tant qu'experts :

- M. Bodard, vice-président de la communauté d'agglomération Angers-Loire Métropole
- Mlle Rocher, chargée de recherche à l'université de Tours
- Maître Mounier, avocat au cabinet Matharan-Pintat

## Contexte de la réunion publique

La réunion publique d'Amboise est la deuxième du cycle de 6 réunions consacrées à la question des déchets en Indre-et-Loire. Après 3 premières séances d'auditions (EPCI, associations et professionnels), ce cycle s'inscrit dans l'objectif du Conseil Général : déterminer les préoccupations principales en matière de déchets dans le département pour juger de la pertinence d'une révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA).

La réunion publique a rassemblé plus de 80 personnes.

En introduction de cette réunion, le Conseil Général, porteur de cette concertation préalable, a dressé un rapide état des lieux de la gestion des déchets dans le département. Il a notamment rappelé la situation actuelle en terme d'infrastructures de gestion des déchets. Les rôles de chacun ont été précisés, de l'Europe jusqu'au citoyen, puis les données chiffrées relatives à l'Indre et Loire et le contenu type d'un PEDMA.

Les 5 axes provisoires retenus suite aux auditions publiques ont été énoncés :

- Axe 1 : établir un état des lieux détaillé des gisements et des flux,
- Axe 2 : développer et favoriser la réduction à la source,
- Axe 3 : mieux trier et valoriser,
- Axe 4 : définir un schéma départemental de gestion multifilière cohérent,
- Axe 5 : communiquer pour sensibiliser.

Les participants ont spontanément abordé l'ensemble de ces axes. Leurs propos ont été rassemblés par thématique.

### Axe 1 : établir un état des lieux détaillé des gisements et des flux

*Après la présentation exhaustive du Conseil Général, il n'y a eu que peu de questions concernant l'état des lieux. En revanche la volonté de connaître les situations voisines autant que le contexte local s'impose.*

La connaissance des PEDMA ayant donné les meilleurs résultats en France peut donner au Conseil Général des orientations utiles. Le caractère « réussi » d'un PEDMA tient aussi à ses objectifs et il est de fait difficilement transposable d'un territoire à un autre, il pourrait cependant fournir des repères précieux.

La connaissance de statistiques sur l'emploi dans les déchets en France permettrait de mesurer les potentialités et les limites du secteur.

### Axe 2 : développer et favoriser la réduction à la source

*La réduction des déchets a été un thème fort de la réunion. Les participants se sont emparés des différents produits du quotidien en tâchant de mettre en avant des solutions pratiques.*

Le compostage individuel apparaît pour beaucoup comme la meilleure solution pour réduire le poids de la poubelle grise. La réduction peut aussi passer par les écoles et collèges avec une diminution des demandes en fournitures scolaires.

La responsabilité de la production de déchets des producteurs et des distributeurs a été mise en avant à travers des exemples concernant le suremballage et le manque de longévité des produits, notamment des produits électroménagers.

Plusieurs solutions ont été discutées : ramener les emballages là où ils ont été achetés, c'est-à-dire faire des grandes surfaces des lieux de collecte. M. Bodard a pour sa part expliqué les initiatives sur sa commune pour inciter les supermarchés à réduire les volumes d'emballages (prise de conscience des économies générées) et mettre en place la récupération en bout de caisse.

Le retour à la consigne des bouteilles fait aussi partie des solutions discutées mais au vu du caractère recyclable à l'infini du verre, il ne fait pas figure de priorité.

En revanche, certaines mesures existantes ont fait l'objet de critique comme peu efficace. Le logo Eco-emballages n'apporte pas les solutions espérées et rencontre 2 critiques :

- il induit les consommateurs en erreur,
- il dédouane les producteurs qui, une fois la taxe payée, n'ont pas à se soucier de l'éco-conception des biens. La question du pouvoir des politiques sur les

industriels a été posée, alors que les Départements n'ont pas de pouvoir législatif.

Les « stop pub » ne sont pas toujours respectés par les distributeurs de prospectus qui usent de stratégie pour faire accepter la liasse de publicité qu'ils ont à distribuer.

Il est précisé que le PEDMA est surtout incitatif: il ne peut contraindre les industriels. Il est d'autant plus difficile de procéder qu'une majeure partie des produits sont importés depuis les pays de production où les mesures incitatives seront sans effets. La relocalisation serait donc une condition préalable. En revanche, les communes peuvent se regrouper en centrales d'achats et ainsi peser par des clauses de conception dans les marchés publics.

### Axe 3 : mieux trier et valoriser

*Le tri est une pratique répandue parmi les participants. Les débats se sont donc concentrés sur les filières spécifiques et professionnelles.*

Les collectivités compétentes en matière de collecte ont en charge la gestion des déchetteries. Qu'en est-t-il du coût économique et environnemental des pillages de déchetteries ? Peu de solutions existent, cependant il est nécessaire de veiller à ce que ces pillages ne surviennent pas en période d'ouverture et de faire en sorte que les conditions de sécurité soient toujours remplies.

Le Département a la possibilité de montrer l'exemple avec la mise en place du tri dans les collèges. Cette mesure pourrait être intégrée dans le cadre de l'Agenda 21 qui est en projet.

Les solutions pour les petites entreprises en matière de tri n'apparaissent pas si évidentes pour les gestionnaires et certaines filières sont inexistantes. Un effort d'informations et de mise en place de solutions paraît souhaitable.

Concernant la collecte des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) et médicaments, celle-ci peut s'organiser dans les pharmacies, à condition de lever les freins ou blocages ressentis par les pharmaciens. (Les pharmaciens paient pour l'enlèvement des boîtes, c'est pourquoi certains refusent d'y participer.)

La fiscalité a fait l'objet d'importantes discussions autour du choix d'une taxe ou d'une redevance incitative pour le financement de la collecte. La majeure partie des interlocuteurs s'est prononcé en faveur d'un système de redevance incitative, plus valorisant pour les « bons trieurs ». Les tenants et opposants de la méthode en ont présenté les effets pervers en matière de budget et de comportements inciviques comme les remèdes (part fixe, enlèvement minimum). Le représentant de la Communauté de Communes du Castelrenaudais a expliqué que son EPCI portait systématiquement plainte contre les dépôts sauvages.

#### Axe 4 : définir un schéma départemental de gestion multifilière cohérent

*Comme à Chinon, le thème du traitement est plus propice aux oppositions qu'aux propositions. Les participants sont restés prudents sur l'ensemble de la problématique.*

Le plan actuel prévoit le recours à la valorisation énergétique. Le coût, le manque de fiabilité et les rejets sont avancés comme raisons d'abandonner de cette filière de traitement et réviser du PEDMA. Cependant peu de solutions alternatives sont privilégiées.

En matière de traitement, la solution de l'enfouissement réversible a été discutée : récupérer les déchets et les traiter grâce aux meilleures techniques, une fois la filière de valorisation mise en place. La mise en place de ces installations demeure cependant un problème si elle ne s'accompagne pas d'une collecte sélective de la FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères).

Cependant, l'incertitude concernant la réglementation de ces installations est très pénalisante concernant leur mise en place et incite à la prudence.

#### Axe 5 : communiquer pour sensibiliser

*Les participants s'accordent sur l'utilité de la communication à visée préventive.*

Les lieux de consommation (les supermarchés en l'occurrence) peuvent devenir des lieux de formation et de sensibilisation.

L'amélioration de l'information sur le devenir des déchets une fois triés et collectés est une autre solution pour mieux faire comprendre et accepter le geste de tri.

#### Sujets transverses

Un participant a réclamé une meilleure transparence financière, notamment en matière de coûts et revenus du recyclage. Les coûts continueront d'augmenter tant que les quantités de déchets augmenteront. Si cela représente un poids pour le contribuable, c'est aussi la garantie de meilleurs procédés de traitement et une incitation à la réduction des quantités de déchets. Il a rappelé que la collecte participait à ce coût élevé et que cette activité a un caractère accidentogène important.

#### Synthèse par M. BODARD

Plus qu'une synthèse, les pistes de travail liées aux avis exprimés peuvent se résumer de la façon ci-dessous. Les thèmes suivants apparaissent comme particulièrement pertinents :

- les interrogations soulevées sur les déchetteries, et de manière générale sur l'utilité du tri,
- la thématique de la collecte des DASRI,
- l'éducation aux déchets au collège, par exemple à travers des projets de développement durable,
- la gestion de proximité des déchets, en tenant compte des types d'habitat,
- la contre-productivité du label Eco-Emballages,
- la possibilité de stocker les déchets en attendant le développement de solutions satisfaisantes,
- la nécessité d'une communication récurrente pour sensibiliser les nouveaux publics, en insistant toujours sur les économies à réaliser,
- la mise en évidence des responsabilités de chacun, citoyens et producteurs,

Répondre aux questionnements des citoyens, toujours mis à contribution, est une nécessité.

L'intelligence collective est le meilleur moyen d'aboutir à des solutions.

### Conclusion

Les intervenants ont abordé l'ensemble des thèmes, avec une forte dominante sur la prévention et la collecte, sur un ton généralement respectueux et constructif. Les intervenants ont apporté leurs expériences personnelles dans un discours enrichissant salué par les experts présents.